

La loi pour assurer l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile

Avant-propos

Volume 29, numéro 3, 1961

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1103419ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1103419ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (imprimé)

2817-3465 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(1961). La loi pour assurer l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile : avant-propos. *Assurances*, 29(3), 150–150.
<https://doi.org/10.7202/1103419ar>

La loi pour assurer l'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile¹

150

ESSAIS CRITIQUES

par

Gérard Parizeau, Michel Parizeau, Robert Parizeau,
René Callès et Edmond Paquet

AVANT-PROPOS

Nous avons demandé à un certain nombre de nos collaborateurs de bien vouloir faire une étude de la loi d'indemnisation des victimes d'accidents d'automobile dans la province de Québec. Ils se sont rendus à notre demande en tenant compte de l'importance du sujet. On trouvera dans les pages qui suivent cinq études qui présentent la nouvelle loi. Tout en exprimant la satisfaction d'avoir des dispositions qui apportent une solution au problème des assurés et des non-assurés, nos collaborateurs ne se sont pas tenus à indiquer les bons aspects de la loi. Ils se sont efforcés d'en dégager les inconvénients qui s'affirment à l'usage. On voudra bien considérer leur travail non pas comme une critique destructive, mais comme la collaboration de gens de bonne volonté qui veulent être utiles. — A

¹ 10 Elizabeth II, 1961.